

Traitement de la grippe pandémique : ce que votre fournisseur de soins de santé devra savoir et pourrait vous demander de faire

La présente feuille de renseignements donne des directives sur ce que les fournisseurs de soins de santé devront savoir et ce qu'ils pourraient vous demander de faire pendant une pandémie de grippe.

Prendre soin de vous à la maison

Pendant une pandémie, il sera difficile d'obtenir des soins médicaux. Il faudra donc être prêt à prendre soin de soi et des autres à domicile, car cela pourrait atténuer la plupart des symptômes et réduire le risque de propagation de la maladie. Pour en savoir plus, consultez les feuilles de renseignements *Rester en santé pendant une pandémie de grippe* et *Prendre soin de vous-même et de votre famille si vous attrapez la grippe pandémique*. (Please link to these two fact sheets)

Toutefois, appelez votre fournisseur de soins de santé immédiatement si vous présentez des symptômes de la grippe et si :

- vous avez une maladie cardiaque ou pulmonaire ou tout autre problème de santé chronique exigeant des soins médicaux réguliers;
- vous êtes âgé ou fragile;
- vous êtes atteint d'une autre maladie;
- vous êtes enceinte;
- vous suivez un traitement qui agit sur le système immunitaire (diabète, cancer, VIH/sida, etc.).

Demander des soins médicaux

Si vous ne commencez pas à vous sentir mieux au bout de quelques jours ou si vos symptômes s'aggravent, appelez Télésanté au 1 866 797-0000 (ATS 1 866 797-0007) ou rendez-vous à l'un des centres d'évaluation ou de traitement

qui seront mis en place pendant la pandémie. Avant de vous rendre aux locaux de votre fournisseur de soins de santé, appelez-le systématiquement et informez-le de vos symptômes pour éviter d'y infecter d'autres personnes.

Dresser la liste de vos symptômes de la grippe

Il est important de consigner les symptômes que vous-même ou des membres de votre famille présentez pendant la maladie de manière à pouvoir donner des détails au téléphone. Votre fournisseur de soins de santé peut vous demander si vous ou la personne atteinte avez certains des symptômes suivants et à quel moment ils sont apparus :

- Fièvre
- Gêne respiratoire ou essoufflement
- Douleur ou pression dans la poitrine ou l'estomac
- Trouble ou désorientation
- Peau ou lèvres bleuâtres ou anormalement sombres
- Mucus ou flegme dans la toux
- Vomissements importants ou qui se prolongent
- Amélioration soudaine des symptômes suivie d'une aggravation tout aussi brusque

Autres renseignements dont votre fournisseur de soins de santé aura besoin

Votre fournisseur devra également savoir si

- vous avez voyagé dans les 14 derniers jours et, dans l'affirmative, à quels endroits;
- vous avez eu des contacts avec une personne malade qui a voyagé dans les 14 derniers jours et, dans l'affirmative, à quels endroits cette personne s'est rendue;
- d'autres personnes de votre entourage (famille, travail, activités sociales) présentent les mêmes symptômes.

Consultation dans une clinique ou au cabinet du médecin

Si votre médecin décide que vous devez venir à son cabinet, il peut vous demander de prendre une ou plusieurs des précautions suivantes afin de limiter la propagation du virus :

- Au cabinet, porter un masque chirurgical couvrant de manière sécuritaire votre nez et votre bouche.
- Vous asseoir dans une pièce ou une aire séparée.
- Si vous toussiez ou éternuez, vous servir d'un mouchoir, le jeter et vous laver les mains avec de l'eau savonneuse ou à l'aide d'un désinfectant pour les mains contenant de 60 % à 90 % d'alcool.

Cliniques spéciales en cas de grippe pandémique

Des centres communautaires d'évaluation peuvent être établis dans votre collectivité, pour que vous puissiez y obtenir une consultation ou de l'aide par téléphone.

Si tel est le cas, le fournisseur de soins de santé pourrait ne pas être en mesure de consulter votre dossier médical. En conséquence, outre la description de vos symptômes, de vos voyages récents et de toute autre exposition possible au virus, il est important que vous puissiez lui fournir les renseignements suivants sur vous-même et votre famille :

- Allergies
- Vaccinations
- Troubles médicaux passés et présents
- Médicaments à prendre, avec la posologie

Pour savoir comment préparer un plan en prévision d'une pandémie de grippe, consultez la feuille de renseignements *Préparatifs en vue d'une pandémie de grippe : élaboration de plans personnels et familiaux* (please link to the fact sheet) affichée sur le site Web du ministère de la Santé et des Soins de longue durée.

Renseignements

Consultez notre site Web :

http://www.health.gov.on.ca/french/publicf/programf/pubhealthf/fluf/panfluf/panflu_f.html

Appelez la Ligne INFO au 1 866 801-7242

ATS : 1 866 797-0007